



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 029-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.50

Déposée le : 02.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Leuenberger (Bannwil, UDC) (porte-parole)
Bösiger (Niederbipp, UDC)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 05.03.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Elargissement de l'autoroute A1 à six voies - mettre en œuvre maintenant la planification agricole

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'engager des mesures afin que la planification agricole soit mise en œuvre sur le territoire cantonal également lors l'élargissement à six voies de l'A1 entre Egerkingen et Luterbach ;
2. de garantir que l'agriculture bernoise, les propriétaires fonciers et les communes concernées soient immédiatement impliqués dans la planification ;
3. d'exiger et d'ambitionner la mise en tunnel d'un tronçon entre Wangen a. A. et Niederbipp (Wangenstutz).

Développement :

Ces prochaines années, le tronçon de l'autoroute A1 entre Egerkingen et Luterbach doit passer de quatre à six voies. Ce tronçon concerne les cantons de Berne et de Soleure. La « Planification agricole » (PA) fait elle aussi partie des travaux de planification. Celle-ci a été réalisée de 2016 à 2018 avec les personnes et institutions concernées : agriculteurs et agricultrices, propriétaires fonciers, communes et représentant-e-s de groupes d'intérêt, avant d'être finalisée et publiée à la fin de 2018. Nous reconnaissons la nécessité d'élargir l'A1 sur le tronçon Luterbach–Härkingen, et nous saluons le fait que la PA se soit penchée sur les répercussions et sur les demandes de l'agriculture. Nous estimons que ce projet de construction doit absolument mettre l'accent sur le développement durable. Les décisions ne doivent pas être prises en premier lieu en fonction des coûts induits. Les intérêts doivent être pesés dans des domaines comme celui d'un éventuel tunnel. Et certaines mesures de la PA auraient dû déboucher dès 2019 sur une phase d'avant-projet. En ce qui concerne le projet d'élargissement de l'A1 à six voies, de nombreuses questions restent en outre sans réponse.

En exigeant qu'un tunnel soit réalisé sur l'A1 dans le périmètre du « Wangenstutz », il est possible d'examiner à nouveau les demandes en lien avec la biodiversité, l'environnement et le développement

durable. En retenant la solution d'un tunnel, il est possible de réaliser plus simplement à un autre endroit le passage à faune prévu au « Bernerschachen » et de créer de nouvelles surfaces agricoles utiles.

Motivation de l'urgence : la PA a été achevée il y a deux ans. Les personnes ou institutions concernées ne sont pas impliquées dans la mise en œuvre alors même que la planification concernant l'élargissement de l'autoroute se trouve à un stade avancé.

Destinataires

– Grand Conseil